

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-47/2024**

Date de convocation : 30 octobre 2024

Date d'affichage : 30 octobre 2024

Objet : Approbation de l'adhésion de la commune de Tersanne au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse

**L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.**

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Anne-Lise CALABRIN - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Carole MOTTUEL - Pierre FERRIER - Sébastien RUAZ - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Procurations : Néant

Anne-Lise CALABRIN a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles L5211-18 et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 2 avril 2024 du Comité du SIEH,

Considérant que la délibération de ce Comité doit être notifiée au Maire de chacune des communes membres, dont les Conseils Municipaux doivent être obligatoirement consultés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de TERSANNE (26) au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 6 novembre 2024

Le Maire

Pierre COLOMB

